ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

brevet des collèges

Question écrite n° 36643

Texte de la question

M. Alain Bocquet * attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les préoccupations très vives et légitimes qui sont aujourd'hui celles des enseignants d'histoire-géographie et éducation civique. Préoccupations largement partagées par les parents d'élèves des lycées et collèges, inquiets des atteintes portées à ces enseignements. Cela concerne d'abord le projet gouvernemental de suppression de l'épreuve d'histoire-géographie et éducation civique dans le déroulement du brevet des collèges, et son remplacement par une évaluation de contrôle continu. Cela concerne ensuite les logiques strictement budgétaires mises en oeuvre, qui conduisent à la baisse du nombre de postes en Capes externe. Nombre de postes passant de 1 030 en 2003 à 850 en 2004, soit un recul de 18 %, alors qu'à l'inverse le renforcement du taux d'encadrement serait indispensable à une véritable politique de lutte pour la réussite scolaire. La situation qui se caractérise aujourd'hui, notamment par le recours systématique à des personnels contractuels ou vacataires, alors que la voie des concours et la formation en IUFM devraient constituer une règle inaltérable, entraîne un mécontentement croissant que renforcent : l'absence d'assurance quant au maintien des trois heure trente d'enseignement dans toutes les classes de 3e ; l'absence de suite donnée à l'exigence de retour aux trois heures d'enseignement dans les lycées, en série scientifique ; les obstacles mis à la participation des enseignants aux stages de formation proposés ; les carences de plans académiques de formation qui, à l'exemple de l'académie de Lille, ne proposent aucun module en 2004-2005 pour ces disciplines. Alors que l'histoire, la géographie, l'éducation civique sont, ainsi que le soulignent les professeurs de ces disciplines, au nombre des « fondements humanistes de nos enseignements », les orientations retenues par le Gouvernement tendent à la réduction de leur rayonnement et à leur éradication progressive. Tenant compte de l'ensemble de ces éléments, il lui demande les dispositions qu'il entend prendre pour remédier aux dérives actuelles et aux dangers qu'elles représentent de façon très immédiate pour la formation et l'éducation citoyenne des jeunes générations.

Texte de la réponse

L'organisation des examens et concours fait l'objet d'une attention constante, afin de veiller à ce qu'elle ne soit pas d'une lourdeur excessive qui aboutit parfois à désorganiser le temps d'enseignement. Dans le cadre d'une réflexion globale menée à ce sujet, des propositions avaient été formulées s'agissant du diplôme national du brevet, qui visaient notamment à remplacer l'épreuve écrite terminale d'histoire-géographie - éducation civique par une évaluation sous forme de contrôle continu, telle qu'elle existe pour l'ensemble des disciplines enseignées au collège. Cette proposition n'est pas retenue et l'épreuve écrite d'histoire-géographie - éducation civique est donc conservée sous sa forme actuelle. Par ailleurs, cette discipline bénéficie toujours d'un volume horaire de trois heures trente en classe de 3e.

Données clés

Auteur : M. Alain Bocquet
Circonscription : Nord (20e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE36643

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36643
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 mars 2004, page 2430
Réponse publiée le : 15 juin 2004, page 4477